

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mars 2021

---

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Adopté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 5417

présenté par  
M. Nogal, rapporteur thématique  
à l'amendement n° 4725 de Mme Charvier

-----

### ARTICLE 43

Rédiger ainsi l'alinéa 4 :

« en lien avec les maisons de service au public mentionnées à l'article 27 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous amendement indique que les guichets doivent exercer leurs missions en lien avec les maisons France service. Les maisons France service doivent constituer un relai à l'action des guichets : elles peuvent très utilement garantir un premier niveau d'information et renvoyer ensuite vers les acteurs spécialisés.